

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE**

**DU**

**01 AVRIL 2016**

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2016 A 19 HEURES 00

L'an deux mille seize, le premier avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

## Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Nadine MITRE, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Sandrine MATHIEU, Pascal CLEMENT, Aurélie CHALIES, Christine VIAL LAPLACE, Thierry VALENTIM, Hélène REBOUX, Michel BERTHIER et Daniel MERCIER.

## Procurations :

Madame Muriel PERRET a donné procuration à monsieur Pascal CLEMENT.

-----  
Madame Sandrine MATTHIEU est nommée secrétaire de séance.

## Procès verbal de la séance du 26 février 2016 :

A la demande de monsieur Bernard DESPLAT, l'assemblée apporte la modification suivante :

### Page 3 : **b) Service assainissement**

- Au lieu de : « Monsieur le maire et Monsieur DESPLAT rappellent que si la commune remet à la CAMVAL trop de réseaux, l'allocation compensatrice risque d'être fortement diminuée ».
- Lire : « Monsieur le maire et Monsieur DESPLAT rappellent que si la commune remet à la CAMVAL trop de réseaux, l'allocation compensatrice risque d'être fortement diminuée. Néanmoins, le transfert de compétence sera sans doute différent car il s'agit d'un budget annexe. Ce transfert est prévu pour le 01 janvier 2020 et les règles en la matière sont inconnues à ce jour.  
Le réseau séparatif sur le territoire communal est réalisé à ce jour à hauteur de 70 % environ ».

A la demande de madame Hélène REBOUX, l'assemblée apporte quelques modifications mineures.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2016 est adopté à l'unanimité.

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° Etat d'avancement des dossiers en cours
- Maison pour seniors
  - Maison de santé
  - Entrée sud du village
  - Rénovation des façades de l'église
  - Auvent école maternelle
  - Extension des locaux des services techniques
  - Travaux de peinture de trois classes (école primaire)
  - Travaux d'assainissement
  - Modification du P.L.U.
- 2° Energie :
- Constitution d'un groupe de travail
  - Etat d'avancement du dossier économie d'énergie et autres projets
- 3° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 4° Questions diverses

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU

### I – ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS

#### • Maison de santé et maison pour seniors

Monsieur le maire et monsieur Bernard DESPLAT informent :

##### ○ Maison de santé

Chaque professionnel de santé a exposé ses souhaits personnels en vue d'une installation dans ces futurs locaux. Deux cabinets de médecins sont prévus ; un cabinet supplémentaire pourrait être envisagé.

Un local partagé est également prévu pour l'ADMR (association d'aide à domicile en milieu rural) et l'ASSAD (association de soins et de services à domicile).

Les demandes et les remarques de chacun seront prises en compte par l'architecte qui affine ce projet.

Une nouvelle réunion est programmée pour poursuivre l'étude de ce dossier, en présence de monsieur LEVY, directeur de la SEMCODA, le 26 avril 2016 au cours de laquelle d'autres questions seront abordées :

- Surfaces plus précises concernant les constructions
- Vente ou location, notamment en ce qui concerne la maison de santé
- Coût total du m2 (demandé par les professionnels de santé) et/ou coût de location mensuel
- Possibilité d'accession à la propriété

Monsieur Michel PONT soulève la proximité de l'autoroute et suggère qu'un merlon soit aménagé au fond de la parcelle avec la plantation d'arbres pour couper le son de l'A6 et sa vue. Monsieur le maire indique que cela prendrait beaucoup de place ; la suggestion sera toutefois transmise à la SEMCODA.

○ **Maison pour seniors**

Cette maison pour seniors serait composée d'une cinquantaine de logements. Des parties communes sont également prévues : bibliothèque, officine, salle de restauration, fitness, . . .

L'assemblée sollicite la négociation d'une salle communale qui serait mise à la disposition de certaines associations.

A la demande de monsieur Daniel MERCIER, il est précisé qu'il y aura un cahier des charges précis concernant cet immeuble au regard notamment des conditions d'accessibilité et la réservation des appartements aux personnes âgées.

Pour l'ensemble du projet, un aménagement paysager spécifique pourrait être réalisé pour limiter la vue sur l'autoroute.

● **Entrée sud du village**

Monsieur le maire présente les trois propositions de faisabilité réceptionnées pour l'aménagement, la revalorisation et la sécurisation de l'entrée sud du village :

- L'Orangerie (architecture de jardin) de Sennecé lès Mâcon
  - 5 700,00 euros H.T. / 6 840 ,00 euros T.T.C.
- Atelier Architecture Urbanisme Paysage (Madame BAS) de Chagny :
  - 10 500,00 euros H.T. / 12 600,00 euros T.T.C.
- Atelier du Triangle de Mâcon
  - 4 300,00 euros H.T. / 5 160,00 euros T.T.C.

Les candidats seront reçus pour exposer leur offre et leurs idées concernant cet aménagement qui concerne la partie du rond-point de la rue des Sombardières jusqu'au rond-point d'Intermarché.

Une commission spécifique est créée pour ces auditions composée des membres de la commission voirie et de monsieur le maire, Bernard DESPLAT, Thierry BERLAND, Nadine MITRE, Christine VIAL-LAPLACE, Pascal CLEMENT, Sandrine MATHIEU, Aurélie CHALIES.

● **Rénovation des façades de l'église**

L'assemblée est informée des cinq dossiers de demandes de subvention envoyés (Etat, Conseil Départemental, Région). Elle prend acte que les travaux seront réalisés à l'automne par l'entreprise Christophe FERRERO de Senozan.

Monsieur le maire précise qu'une demande de subvention reste une demande et n'équivaut pas à une aide acquise.

Il ajoute que le département vient de décider d'accorder une enveloppe de quatre millions d'euros aux collectivités.

● **Auvent de l'école maternelle**

Monsieur Bernard DESPLAT fait part de la consultation réalisée auprès de différentes entreprises. Un seul devis a été réceptionné à ce jour.

Les travaux semblent techniquement difficiles à réaliser.

Ce dossier sera à nouveau présenté à l'assemblée lors de sa prochaine séance, dès lors qu'il sera complété.

● **Extension des locaux des services techniques**

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle l'estimation réalisée par le cabinet ROBIN Architectes Associés pour ce projet.

Compte tenu de cette estimation très élevée, l'assemblée décide de solliciter différents devis qui lui permettront de confirmer ou de modifier sa volonté d'extension des services techniques.

Le cabinet Robin Architectes Associés sera chargé de réaliser et de déposer le permis de construire.

● **Travaux de peinture des classes élémentaires**

L'assemblée examine les devis proposés et décide de retenir l'entreprise T.C.R. pour la réalisation des peintures (avec pose de toile de verre) de trois salles de classe de l'école élémentaire pour un montant total de 12 201,53 euros H.T. / 14 641,84 euros T.T.C. :

- Entrée/préau de l'école primaire
- Vestiaire et sanitaire primaire
- Salle de classe 1 (côté salle audio)

- Salle de classe 2
- Salle de classe 3

Une première classe sera réalisée en avril ; les deux autres pendant les vacances d'été.  
Les couleurs seront choisies par les enseignantes.

- **Travaux d'assainissement**

Monsieur le maire donne le montant de l'estimation financière des travaux d'assainissement sur le C.D. 205 (ancienne pharmacie / rue des Bouvreuils), auquel s'ajoutera le contrôle caméra.

Le conseil municipal décide de solliciter des aides financières auprès du département et de l'Etat ; monsieur le maire rappelle que la commune a obtenu la somme de 25 000 euros en 2015 pour les travaux d'assainissement dans le lotissement des Peupliers.

L'assemblée décide également de lancer une consultation en vue de la réalisation de ceux-ci.

- **Modification du P.L.U.**

Monsieur le maire rappelle que le cabinet d'étude l'Atelier du Triangle de Mâcon a été retenu par l'assemblée pour la réalisation de la modification du P.L.U. de la commune concernant la zone Chassagne.

L'assemblée prend acte d'une réunion programmée pour une première approche de ce projet de modification le mardi 19 avril 2016 à 17 h 30 en mairie.

Tous les élus intéressés peuvent participer à cette réunion (il n'y aura pas de convocation).

## II – ENERGIE

Madame Hélène REBOUX présente les différents points de ce dossier :

a) Point sur le suivi des dépenses énergétiques

Elle présente l'état d'avancement du suivi des dépenses énergétiques de la commune (gaz et électricité)

Monsieur MARASCIA d'EDF sera interrogé au regard des factures de gaz surestimées ; les fréquentes surestimations sont ensuite suivies de factures en négatif (avoirs) et perturbent considérablement la rentrée des données dans le logiciel de suivi.

b) Plan d'actions

Un plan d'actions sera proposé sous trois axes :

- L'aspect sobriété
  - o Le côté comportemental (modifier certaines habitudes, acquérir les bons réflexes, . . . .)
  - o Le côté plus technique (vérification des matériels, des installations, . . . .)
- Le volet efficacité
- Et le volet énergies renouvelables

c) Propositions de l'A.T.D.

Le projet « Réduc'light » (réduire la lumière) est une opération collective qui consiste en la distribution gratuite d'ampoules LED à destination des administrés et allant dans le sens des économies d'énergie.

Cette action est lancée en partenariat avec la société OBJECTIF ECOENERGIE qui distribue gratuitement des ampoules LED.

La mise en place de cette action se concrétise par une convention entre la commune et la société OBJECTIF ECOENERGIE.

En ce qui concerne les administrés, le bénéfice de ces lampes LED est soumis à conditions, et notamment aux revenus fiscaux.

Le projet « Défi Récylum » est destiné à la sensibilisation des enfants au regard de l'importance du recyclage des lampes à économie d'énergie.

Ce projet est mis en place en vue d'électrifier des écoles de villages isolés grâce au partenariat avec ONG Electriciens sans frontière.

Il s'adresse aux enfants de 8 à 11 ans.

Une commission « énergie et développement durable » est créée. Elle sera chargée d'étudier les propositions émanant de l'A.T.D / Agence Technique Départementale et de mettre en place le plan d'actions.

Cette commission est composée de : Hélène REBOUX, Bernard DESPLAT, Daniel MERCIER, Michel PONT et Michel BERTHIER.

## III – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

Monsieur Michel BERTHIER rapporte :

- *Comité territorial d'électrification (SYDESL)*

- L'assemblée prend connaissance du rapport concernant l'assemblée générale du comité territorial d'électrification : rapport financier, les travaux projetés, la formation S.I.G. à venir (système d'information géographique).

Madame Véronique LE NOAN expose :

- *Centre de loisirs*
  - L'assemblée a déploré l'absence totale de parents.
  - Elle a remercié les employés communaux pour les nombreux services rendus.
  - Le bilan financier 2015 a été positif ; les dirigeants du centre de loisirs projettent dès lors l'acquisition d'un ordinateur et d'un téléphone portable, ainsi que des tentes.
  - Les vacances de février 2016 ont comptabilisé 261 journées enfant.
  - Le centre de loisirs ouvrira ses portes cet été du 06 juillet 2016 au 26 août 2016. Le gros ménage sera réalisé les 29, 30 et 31 août 2016 (rentrée des classes le 01 septembre 2016).
  - « Affaire Julie Coron » : Elle a eu un bébé, la saisie sur salaire n'est donc plus possible pour l'instant. Elle s'est engagée à régler une partie de sa dette mensuellement, mais le montant est tellement minime qu'il lui faudra des années pour rembourser .....

Madame Véronique LE NOAN rapporte :

- *Conseil d'école*
  - L'assemblée a pris connaissance de la sécurité dans les écoles et des nouvelles règles applicables en la matière, notamment en cas d'intrusion.  
Des exercices d'évacuation sont mis en place : exercices « incendie », « intrusion » et « confinement ».  
Un plan de fuite et un plan de confinement ont été élaborés.  
Les comptes rendus des différents exercices sont à adresser à l'inspection académique et à la gendarmerie par les directrices.
  - La rentrée 2016/2017 accueillera :
    - 55 enfants à l'école maternelle
      - 17 en Petite section
      - 17 en Moyenne section
      - 21 en Grande section
    - 82 enfants à l'école élémentaire
      - 17 en CP
      - 9 en CE1
      - 18 en CE2
      - 20 en CM1
      - 18 en CM2

Madame Aurélie CHALIES demande que les enfants sortent à l'heure ; ils ont en effet souvent du retard lors des sorties. Cela a été évoqué en conseil de classe par les parents d'élèves. Les institutrices ont effectivement dit qu'elles feraient des efforts pour éviter ces désagréments.

Monsieur Michel PONT expose :

- *Syndicat de cylindrage*
  - Compte tenu de l'avance que le syndicat doit réaliser sur les chantiers (avance des matériaux), monsieur PONT propose à l'assemblée que, dorénavant, le syndicat sollicite le versement de 30 % à la signature de la commande pour les ouvrages supérieurs à 10 000 euros.  
L'assemblée donne son accord de principe, sous réserve de l'approbation de la trésorière municipale.
  - Le syndicat
    - a décidé, en outre, de ne pas augmenter les coûts de ses prestations en 2016.
    - a réalisé un excédent pour la première fois depuis 10 ans.
    - envisage de construire ses propres locaux aux fins de stocker son matériel et ses engins de chantier, ainsi que l'installation de ses bureaux. Ses dirigeants prendront toutefois l'attache des services de la préfecture (notamment au regard de la politique actuelle de suppression des syndicats), avant d'entamer toute construction.  
Le syndicat est intéressé par un terrain sur la zone Bussonge.

## VIII – QUESTIONS DIVERSES

### 1° CIRCUITS PEDESTRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la commande réalisée auprès de la société PIC BOIS de BREGNIER CORDON (01) pour la matérialisation de trois itinéraires de circuits pédestres sur le territoire communal, la confection de 13 tables d'interprétation et d'une table paysagère panoramique, conformément à la charte graphique et signalétique du concept départemental des Balades Vertes.

Madame Hélène REBOUX indique que le groupe de travail se réunira prochainement avec l'entreprise PIC BOIS pour travailler sur le plan de jalonnement et sur le panneau de départ, sous le contrôle et les conseils de monsieur David GAUGET du conseil départemental.

#### 2° ABRI CHAMPETRE

Monsieur Bernard DESPLAT expose qu'un nettoyage complet et approfondi des locaux de l'abri champêtre est programmé et sera réalisé par les employés communaux semaine 14.

L'état des lieux devra être réalisé de façon très méthodique et précise.

L'assemblée décide, en outre, de remplacer le « tank à lait » par une armoire froide. Après examen des devis présentés, il est décidé de retenir la proposition de C.P.C. FROID de ROMENAY (71) pour un montant de 2 313,06 euros T.T.C.

#### 3° CONTENEURS ENTERRES

Monsieur Bernard DESPLAT rapporte qu'une action de nettoyage des conteneurs enterrés a été lancée avec la CAMVAL. De nouveaux autocollants « CAMVAL » remplaceront ceux nommés « SICTOM ».

Un programme a été lancé pour le remplacement des colonnes sur trois années.

Il rappelle l'interdiction de déposer des ordures (quelles qu'elles soient) à côté des conteneurs ; une déchetterie est à disposition sur le territoire communal.

L'assemblée déplore de constater régulièrement l'incivilité et le manque de respect de la part d'administrés de la commune et/ou des environs.

#### 4° ECHO SAINT MARTIN

Monsieur Thierry VALENTIM indique que l'édition de mars 2016 sera distribuée dans le courant de la semaine 14.

Les responsables de la commission déplorent le manque d'articles d'informations communales, émanant du conseil municipal et des commissions constituées. Ce journal ressemble trop à un « journal des associations ».

Madame Sandrine MATHIEU regrette le manque de participation des saint-martinois lors de l'inauguration de la place de l'église.

Il est demandé, par ailleurs, d'afficher moins de textes sur les panneaux d'information. La quantité et la densité des informations rendent la lecture difficile ; les informations doivent au contraire être brèves et succinctes pour pouvoir être lues très rapidement.

L'assemblée décide de revoir son mode, voire ses modes de communication et vise à améliorer ceux-ci autant que faire se peut.

#### 5° PETITE ENFANCE

Monsieur le maire informe l'assemblée du coût 2016 de la petite enfance, soit 32 124,85 euros (basé sur le nombre d'heures utilisées en 2015 : 12 305,32 heures).

Le coût 2015 était de 21 620,44 euros pour 9 078 heures consommées en 2014.

L'assemblée prend acte de l'augmentation financière de ce service depuis sa mise en place. Ces chiffres confirment que celui-ci fonctionne très bien.

#### 6° ANCIENNE BOULANGERIE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'une nouvelle réunion organisée avec les riverains et l'OPAC a eu lieu ce 31 mars 2016 aux fins de leur présenter le nouveau projet. Ce dernier a reçu l'approbation de l'assemblée.

Le permis de construire est déposé et concerne cinq logements (au lieu de sept initialement prévus).

#### 7° TERRAINS DE TENNIS

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle la volonté de l'assemblée de faire nettoyer les deux courts de tennis. Il est également prévu la reprise d'une bande en enrobé autour des terrains, ainsi que la pose d'un grillage (sur trois mètres de haut) et le marquage au sol.

Il présente les premières propositions réceptionnées et indique que des devis complémentaires sont en attente.

L'assemblée décide, d'ores et déjà, de solliciter des aides financières auprès de « Jeunesse et Sports ».

#### 8° SYNDICAT DE CYLINDRAGE

Monsieur le maire présente différents devis concernant des travaux à réaliser sur diverses voies communales (montants H.T.) :

- Placette des Epraillons	3 282,50 euros
- Rue du Bief Chevillon	1 950,00 euros
- Rue du 11 novembre	2 307,50 euros
- Route des Chevières (circuits pédestres)	2 782,00 euros
- Route de la Gare	2 047,50 euros
- Rue du Vieux Château	1 462,50 euros
- Route de Saint Jean	403,00 euros

Montant total de 14 235,00 euros H.T.

Le conseil municipal accepte l'ensemble de ces devis et mandate le maire pour faire réaliser ces travaux.

9° A.C.F.I. / agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail

Monsieur le maire fait part d'un courrier du service « pôle santé et qualité de vie au travail » concernant la proposition de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail via une convention entre le centre de gestion et la commune.

En effet, l'article 5 du décret 85-603 prévoit la nomination d'un ACFI dans chaque collectivité territoriale.

Un ACFI a en charge :

- Le contrôle des conditions d'application des règles en santé et sécurité au travail.
- La participation aux réunions du CHSCT et au CT départemental en cas d'enquête ou de visite
- Donner son avis sur les règles et les consignes de l'autorité territoriale
- Intervenir dans les procédures de médiation

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant à ce dossier.

10° RAPPORT COMMUNAL SUR LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 2014

Le conseil municipal prend connaissance du rapport sur le prix de l'assainissement communal 2014 :

- 1 345 habitants desservis
- 579 abonnés
- 63 523 m3 facturés
- Prix du m3 : 1.4446 euros
- Réseaux :
  - o Séparatif eaux pluviales 596 ml
  - o Séparatif eaux usées 9 534 ml
  - o Unitaire 3 404 ml

11° BAR LE « SAINT MARTIN »

Monsieur le maire informe l'assemblée que le fonds de commerce du bar « le Saint Martin » a été racheté. Ce bar sera à nouveau ouvert dans le courant du mois de juin 2016.

**VIII – TOUR DE TABLE**

Monsieur Bernard DESPLAT :

- Indique que la participation financière de la commune au SIGALE pour l'année 2016 sera de 53 892 euros.
- Fait part de la belle réussite de l'après midi « bugnes » avec les personnes âgées le 24 mars 2016 ; l'animation a été très appréciée.
- Informe des repas servis au CNFPT (qui organise des formations sur la commune) par le restaurant scolaire, ainsi qu'au CARMEL.
- Demande que l'on interroge l'INAO pour obtenir le plan cadastral viticole de la commune.
- Fait part de la demande de modification de l'abonnement téléphonique de la garderie compte tenu de l'utilisation très réduite de ce téléphone. L'assemblée décide cette modification.

Madame Hélène REBOUX :

- Demande le curage du fossé rue des Sombardiens où l'eau vaseuse stagne. L'assemblée décide de contacter l'entreprise EIFFAGE pour réaliser ce curage (ces travaux nécessitent un engin avec un long bras télescopique).

Monsieur Pascal CLEMENT :

- Informe l'assemblée que des demandes de devis sont en cours pour les tenues complètes de nouveaux sapeurs-pompiers.

Monsieur Michel PONT :

- Informe que l'enduit des murs et les joints des tablettes du cimetière seront repris par l'entreprise qui a réalisé ces travaux.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,